

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Conventions types entre la
Commune de Valgelon-La
Rochette et les associations
et clubs de mise à
disposition de locaux, pour
l'utilisation de chéquiers
associations et de mise à
disposition de minibus

Date de convocation
10 juin 2022

Date d'affichage
25 juin 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 28
Exprimés : 28

Le dix-huit juin deux mil vingt-deux à neuf heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Jean-Marc DEBAUGE, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Sarah COMMUNAL, Céline BORDIER, Florence YSARD JACOB, Lionel FUENTES, Gilles GLAREY, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations : Nathalie REBATEL à Christophe DUTHEIL, Morgane ALVES DIAS à Jacky DONJON, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Véronique CORTES ROUX-LATOURE à Jacky GACHET, Véronique LEPRUN à Céline BORDIER, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé : Virgile FIELBARD

Madame Céline BORDIER a été élue secrétaire de séance.

Madame l'Adjointe au Maire expose,

La commune de Valgelon – La Rochette est riche d'un tissu associatif de plus de 70 associations et clubs.

Elle accompagne ces associations dans le développement de leurs activités régulières par la mise à disposition gracieuse de nombreuses salles et équipements sportifs, de minibus et par la mise en place de chéquiers découvertes favorisant ainsi l'inscription des habitants de la Commune et plus largement des adhérents des associations (hors chéquiers).

La Commune a souhaité légèrement adapter les différentes conventions de mise à disposition. Une rencontre le 28 avril 2022 avec les présidents des associations et clubs a permis de recueillir les demandes d'évolution et observations.

Il vous est proposer d'approuver les conventions types (et leurs annexes) pour la mise à disposition des salles, les chéquiers associations et la mise à disposition des mini-bus.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Concernant l'ensemble des conventions, elles prendront effet à la date de la signature, pour une durée d'un an. Elles seront ensuite renouvelables annuellement par tacite reconduction dans la limite de trois ans.
- Concernant la mise à disposition des locaux, des plannings scolaires et de vacances différents ont été créés.

Mairie
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com
www.valgelon-la-rochette.com

- Concernant les chèquiers découverte, l'ensemble de la somme de 80 € sera désormais valable toutes les années, au lieu de 50 € la 2ème année précédemment, même en cas de réinscription dans la même association. Leur nom change en chèquier associations
- Concernant les véhicules, un nouveau minibus a été acheté. Son périmètre d'utilisation sera donc étendu à la France métropolitaine. De même, afin de limiter les réservations multiples et pour que chaque association puisse avoir une chance de réserver le minibus, les réservations se feront au maximum 3 mois avant la demande de réservation. En cas de demandes multiples, la priorité sera donnée à l'association ayant procédé à la réservation la première.

Vu les conventions et leurs annexes en annexe à la présente délibération,
Vu le Règlement d'utilisation des salles municipales et équipements sportifs,
Vu le Règlement d'utilisation du Minibus,
Vu l'avis de la Commission Vie sportive et culturelle du 02 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention type et ses annexes pour la mise à disposition des salles et équipements sportifs
- APPROUVE la convention type pour l'utilisation de chèquiers associations
- APPROUVE la convention type pour le prêt des minibus
- AUTORISE le Maire ou sa représentante à signer l'ensemble de ces conventions

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
		28	0

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

